



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 07 avril 2016 à 18h30

Étaient présents :

Mmes, Colette BARATIN, Yolande BRIEND, Rachel GRIVEAU, Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Viviane VASLIN

Mrs, Philippe AGULHON (pouvoir d'Alain DELARBRE), Alain BLANCHE, Michel BUFFET (pouvoir de Daniel FUSIL), Olivier BRUNETAUD, Hubert CHEVALLIER, François D'ESPINAY SAINT LUC, Éric FASSOT, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GUEMON (pouvoir de Marie-Christine DESPRES), Christian LEONARD, Daniel LOMBARDI, Guillaume PELTIER (Pouvoir d'Evelyne FOUCHER), Mathieu SPIESSER

1. Délégation au Président dans le cadre de la loi NOTr

Par délibération en date du 26 mai 2014, le conseil communautaire procédait à des délégations de compétences au Président, conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'étendre les dispositions de l'article L 2122-22 du code aux EPCI.

L'article 127 de la loi NOTRe étend la liste des compétences qui peuvent être déléguées à l'exécutif : l'assemblée délibérante peut charger le Président « *de demander à l'état ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par l'assemblée, l'attribution de subventions* ». C'est désormais l'alinéa 26 de l'article L 2122-2 du CGCT. Cela concerne les projets adoptés dans le cadre des orientations budgétaires de l'exercice comptable en cours et pour les engagements pluriannuels, en investissement et en fonctionnement, et sans limite de montant.

Pour gagner du temps, le Conseil communautaire valide à l'unanimité de déléguer cette compétence au Président. Il est convenu que lors de chaque conseil communautaire, un point soit fait sur les demandes qui ont été faites.

2. Demande de subvention Maisons à thème du Pays de Grande Sologne

En fin d'année 2015, afin d'unir leur force pour essayer d'accroître leur visibilité et leur fréquentation, les 3 maisons à thème du territoire (La Maison du braconnage, la Maison du cerf, la Maison des Etangs) ont engagé une réflexion commune pour commencer à travailler ensemble.

En effet, les moyens actuels de promotion propres à chacune restent limités et ne permettent pas de retombées touristiques importantes. C'est pourquoi, soucieux de leur devenir, elles ont souhaité s'associer pour réfléchir et concevoir ensemble des actions communes de promotion et de communication.

Parmi celles-ci, figure la mise en place d'une manifestation. Celle-ci prendra la forme d'un éducteur et se déroulera le 3 mai 2016. A destination des professionnels du tourisme et de la presse, cet événement a pour objectif d'accroître la notoriété des 3 maisons à thème à l'échelle régionale et de susciter l'intérêt des professionnels du tourisme afin d'assurer la mise en avant des 3 sites lors de la saison touristique. En parallèle, afin de perdurer ce partenariat et pour continuer à augmenter la visibilité de chaque musée dans les autres, ils souhaitent également refondre leurs outils de communication papier en les harmonisant.

Le dépliant propre à chaque maison à thème va être remanié. Il y figurera un encart expliquant qu'une personne adulte, payant une entrée dans l'une des maisons à thème, pourra bénéficier d'une réduction si elle visite les autres maisons.

Ils veulent également créer :

- un flyer commun aux 3 maisons à thèmes remis aux participants le jour de l'évènement (9000 exemplaires)
- mettre en place dans chacun des sites, des kakemonos (panneaux) présentant les 3 musées.

Ainsi, face à cet investissement important, la Maison du Cerf et la Maison des Etangs sollicitent une subvention à hauteur de 1600 € auprès de la communauté de communes.

En parallèle, la Maison du Braconnage dépose une demande de subvention auprès de sa Communauté de communes Cœur de Sologne.

Le 21 mars dernier, la commission tourisme a donné un avis favorable à la subvention sollicitée.

Le Président félicite Madame BARATIN et à travers elle tous les élus et bénévoles qui concourent à ce rapprochement des maisons à thème. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide le versement de 1600 euros au profit des deux actions évoquées.

3. Désignation de 2 élus communautaires : membres du Conseil d'administration du nouvel office de tourisme Sologne

Dans le cadre du nouvel office de tourisme, la Communauté de communes doit désigner deux élus pour siéger dans le conseil d'administration de l'association qui gère l'office.

Sur proposition du Président et sans autre candidature, Michel BUFFET et Colette BARATIN sont désignés à l'unanimité comme représentants pour siéger dans le conseil d'administration de l'association de l'office de tourisme de Sologne.

4. Demande de subvention « activités pour tous Sologne des Etangs »

Cette association, présidée par Arnaud Charpentier, a été créée le 28 décembre 2015 et a pour objet la pratique d'activités sportives et culturelles. Pour le moment, deux activités ont été mises en place, le Hand Ball et le VTT. Pour s'affilier aux fédérations nationales et acheter des maillots pour les rencontres, l'association sollicite une subvention de 1000 euros auprès de la Communauté de communes Sologne des Etangs.

Le Président tient à remercier chaleureusement Arnaud Charpentier pour son implication sur notre territoire au services des enfants dans le cadre des TAP et des centres de loisirs, des adolescents et de tous les publics dans le cadre de nos associations sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide l'octroi d'une subvention de 1000 euros à l'association « activités pour tous Sologne des Etangs ».

5. Lancement de la consultation des entreprises – Construction d'un bâtiment pour l'entreprise CMI

Il est rappelé que l'entreprise CMI, locataire de l'ECOPARC depuis 2007, souhaite faire construire son propre bâtiment afin de répondre aux besoins d'espaces et de comforts liés au développement de leur activité. L'entreprise aux actionnaires belges, qui compte actuellement 16 salariés envisage le recrutement de 5 à 10 salariés supplémentaires à moyen terme.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de type tertiaire (bureaux + laboratoire) de 400 m². Lors d'un précédent Conseil communautaire, le cabinet d'architecture QUATRO Architecture a été retenu afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre du projet. Les travaux sont estimés à 457 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation des entreprises.

6. Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation touristique Sologne Ouverte

Le jeudi 28 avril aura lieu la deuxième édition de « Sologne Ouverte », évènement réunissant les acteurs touristiques de Sologne à Montrieux-en-Sologne sur le site du gîte de Bellevue. Eric Cosson, organisateur de l'évènement a sollicité la communauté de communes pour une subvention à hauteur de 650 euros au regard de son plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide l'octroi d'une subvention de 650 euros.

7. Délibérations liées aux Finances :

- **Vote des comptes de gestion**

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Développement économique – Ecoparc », « SPANC », « Environnement et déchets » et « Relais Services Publics » étant conforme en tout point avec les comptes administratifs de la communauté de communes, il sera proposé de délibérer sans réserve.

Le conseil communautaire valide sans réserve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

- **Vote des comptes administratifs**

Le Président Guillaume PELTIER quitte la séance et laisse la Présidence à Jean-Pierre GUEMON, premier vice-président de la Communauté de communes.

Il sera proposé de délibérer après présentation des comptes administratifs qui peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	3 090 084,11 €	- €	82 513,27 €
Opérations de l'exercice	1 928 981,75 €	2 210 049,67 €	134 133,10 €	95 977,95 €
Totaux	1 776 335,69 €	5 300 133,78 €	134 133,10 €	178 491,22 €
Résultat de l'exercice	- €	3 371 152,03 €		44 358,12€
Reste à réaliser	- €	- €	143 194,20 €	- €

Résultat global : 3 415 510.15 €

Les comptes administratifs du budget principal sont votés à l'unanimité.

Budget annexe « Développement économique – Ecoparc »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	27 553,14 €	- €		114 488,08 €
Opérations de l'exercice	517 554,05 €	349 071,55 €	738 558,67 €	249 698,90 €
Totaux	545 107,19 €	349 071,55 €	738 558,67 €	364 186,98 €
Résultat de l'exercice	196 035,64 €		374 371,69 €	- €
Reste à réaliser	- €	- €	171 657,37 €	90 200,00 €

Résultat global : - 570 407.33 €

Les rattachements de produits (subventions, participations autres collectivités apparaissant dans les recettes de fonctionnement) n'apparaissent pas dans le compte administratif mais ont été obtenues en 2015 et seront versées en 2016 dont :

DETR Imprimerie 77 420 €

DETR Fibre optique 11 364.50 €

Participation communautés de communes pour Forum : 19 000 €

Par ailleurs, la subvention LEADER de 44 455.82 € obtenue pour l'organisation du Forum des entreprises a bien été versée mais en recettes d'investissement.

Sur l'année 2015, nous avons investi 612 000 euros et obtenu 399 000 euros de subventions. Deux propositions sont faites pour ce budget, sur suggestions de François d'Espinay St Luc et Guillaume Peltier, validées en bureau des maires :

- *Renégociation de l'emprunt*
- *Faire un versement chaque année du budget principal au budget Ecoparc*

Les comptes administratifs du budget annexe « Ecoparc-développement économique » sont votés (17 voix pour et une abstention).

Budget annexe « Relais Services Publics »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	7 595,19 €	- €	7 106,00 €
Opérations de l'exercice	56 484,86 €	53 658,25 €	3 876,40 €	15 908,89 €
Totaux	56 484,86 €	61 253,44 €	3 876,40 €	22 714,89 €
Résultat de l'exercice		4 768,58 €		18 838,49 €

Résultat global : 23 607.07 €

Les comptes administratifs du budget annexe « Relais Services Publics » sont votés à l'unanimité.

Budget annexe « SPANC »

LIBELLE	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	4 498.79 €
Opérations de l'exercice	9 200,70 €	5 552,00 €
Totaux	9 200,70 €	10 050,79 €
Résultat de l'exercice		850,09 €

Résultat global : 850.09 €

Les comptes administratifs du budget annexe « SPANC » sont votés à l'unanimité.

Budget annexe « Environnement et déchets »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	15 644,26 €	- €	1 049,98 €
Opérations de l'exercice	759 604,55 €	761 950,00 €	- €	131,59 €
Totaux	759 604,55 €	777 594,26 €	- €	1 181,57 €
Résultat de l'exercice		17 989,71 €		1 181,57 €

Résultat global : 19 171.28 €

Les comptes administratifs du budget annexe « Environnement et déchets » sont votés à l'unanimité.

- **Affectation des résultats**

➤ **Proposition d'affectation du résultat du budget principal 2015 :**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 3 371 152.03 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 44 358.12 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'affectation.

➤ **Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Développement économique – Ecoparc » 2015**

Affectation du déficit de fonctionnement reporté: 196 035.64 €

Affectation du déficit d'investissement reporté : 374 371.69 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'affectation.

➤ **Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Relais Services publics » 2015**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 4 768.58 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 18 838.49 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'affectation.

➤ **Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « SPANC » 2015**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 850.09 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'affectation.

➤ **Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Environnement et déchets » 2015**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté: 17 989.71 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 1 181.57 €

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'affectation.

- **Vote des taux d'imposition**

La communauté de communes doit procéder au vote des taux des impositions directes locales : taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le principe de maintenir les taux de 2015 :

- *Taux de cotisation foncière des entreprises: 20,16%*
- *Taux de taxe d'habitation : 9,41 %*
- *Taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,32%*

- **Vote du budget primitif principal et des budgets annexes**

Il sera proposé de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget principal et des budgets annexes « Développement économique – Ecoparc », « Relais Services Publics », « SPANC », « Environnement et Déchets » et « Pôle de santé ». (Cf. documents joints).

Le Président énonce les projets retenus pour 2016 et le plan de financement pour chacun d'entre eux.

Budget principal – Communauté de communes de la Sologne des Etangs

1 - Site des Veillas

La procédure juridique pour le projet touristique du site des Veillas à Dhuizon est terminée. Le montant prévisionnel à inscrire pour le moment reste le même que les années précédentes soit 50 000 € de frais d'étude et 3 900 000 € d'investissement.

2 - Pôle de santé

Le développement d'un pôle de santé regroupant médecins, infirmiers, spécialistes a été validé par le conseil communautaire et sera implanté dans l'ancien logement de fonction de la direction à l'ancienne maison de retraite de Neung-sur-Beuvron. Une subvention DETR a été sollicitée pour 87 570 €, la réponse devrait être donnée en avril 2016.

Dépenses		Recettes	
Pôle de santé	525 420.00 €	DETR (20 %)	87 570.00 €
		FCTVA (16.404 %)	86 189.90 €
		Autofinancement	351 660.10 €
TOTAL TTC	525 420.00 €	TOTAL TTC	525 420.00 €

3 - Projet de maison social mixte à la Marolle en Sologne

Dépenses		Recettes	
Subvention pour la commune de la Marolle en Sologne	100 000.00 €	Autofinancement	100 000.00 €
TOTAL TTC	100 000.00 €	TOTAL TTC	100 000.00 €

4 - Création et aménagements de circuits patrimoine dans les communes

Dépenses		Recettes	
Etude GRAHS – 1 ^{ER} acompte 2015	18 323.40 €	Autofinancement	36 646.80 €
Etude GRAHS – 2ème acompte 2016	18 323.40 €		
TOTAL TTC	36 646.80 €	TOTAL TTC	36 646.80 €

5 - Site internet Marque Sologne

Participation pour l'animation et le fonctionnement du site internet marque sologne

Dépenses		Recettes	
Animation et fonctionnement du site	2 400.00 €	Autofinancement	10 146.00 €
Achat de visuel	2 946.00 €		
Reportage photographique	4 800.00 €		
TOTAL TTC	10 146.00 €	TOTAL TTC	10 146.00 €

6 - Sentiers de randonnées pédestres

➤ Création de 3 circuits pédestres sur la commune de Veilleins (nouvelle convention CDRP – Communauté de communes)

Dépenses		Recettes	
Sentier de randonnée Veilleins	5 208.00 €	Conseil dptal (30 % seulement sur le balisage et la conception circuit)	957.00 €
		Autofinancement	4 251.00 €
TOTAL TTC	5 208.00 €	TOTAL TTC	5 208.00 €

➤ Réfection du balisage des itinéraires pédestres existants (conforme à la charte graphique FFRP) car la signalétique sur le terrain n'est pas conforme à celle des fiches de randonnées et du site internet de l'ADT 41.

Dépenses		Recettes	
Réfection du balisage des itinéraires pédestres	8 010.00 €	Conseil dptal (30 % seulement sur le balisage)	1 500.00 €
		Autofinancement	6 510.00 €
TOTAL TTC	8 010.00 €	TOTAL TTC	8 010.00 €

7 - Aménagements des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI

La communauté de communes s'est engagée au travers de la convention relative aux aménagements espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI à réaliser les aménagements complémentaires préconisés par la CDESI.

Dépenses		Recettes	
PDESI	6 526.80 €	Conseil départemental (30 %)	1 958.04 €
		Autofinancement	4 568.76 €
TOTAL TTC	6 526.80 €	TOTAL TTC	6 526.80 €

8 - Schéma équestre régional

Développement touristique de l'itinérance équestre autour du canal de la Sauldre et du Parc équestre fédéral de Lamotte Beuvron par la création de circuits pour la Sologne des Etangs

Dépenses		Recettes	
Création des circuits	73 732.00 €	Contrat de Pays (40 %)	29 492.80 €
		Autofinancement	44 239.20 €
TOTAL TTC	73 732.00 €	TOTAL TTC	73 732.00 €

9 – Plan local d'urbanisme intercommunal

Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes

Dépenses		Recettes	
Etude sur 4 ans	189 464.00 €	DETR	20 000.00 €
		Autofinancement	23 366€
TOTAL TTC	189 464.00 €	TOTAL TTC	189 464.00 €

10 – Terrain multisports à Neung-sur-Beuvron

Construction d'un terrain multisport à proximité du collège de Neung sur Beuvron

Dépenses		Recettes	
Travaux VRD	15 000.00 €	Autofinancement	40 000.00 €
Equipement /Infrastructure	35 000.00 €	Contrat de Pays (20 %)	10 000.00 €
TOTAL TTC	50 000.00 €	TOTAL TTC	50 000.00€

11 – Cias

Une subvention est à prévoir pour plusieurs raisons :

- Subvention centre de loisirs : **14 000 €**

12 - Autres projets

- Une subvention est à prévoir pour la maison du cerf pour la prise en charge du salaire de l'animatrice à hauteur de **12 000 €**
- Modification à prévoir sur le site internet de la Communauté de communes et d'Ecoparc à hauteur de **1953 € TTC** (intégration nouveaux logos, mise à la charte typographique « ROKKIET », modification graphique etc ...)
- Fête du sport et de la Sologne à Vélo du 4 septembre 2016, une enveloppe de **10 000 €** est à prévoir
- Week-end musical à la maison de retraite « pour que l'esprit vive » : **2 000 €**

Budget annexe – Développement Economique Ecoparc

1 – Construction de nouveaux ateliers relais entre 2016 - 2017

En 2016, la Communauté de communes projette de construire des surfaces d'ateliers relais supplémentaires à ECOPARC. Ce projet doit permettre de créer une offre immobilière supplémentaire à ECOPARC. Ce projet de construction est mené en lien étroit avec la CMA41 qui envisage une occupation partielle de ce bâtiment afin d'y installer un espace en co-working à destination des artisans d'art.

Dépenses		Recettes	
Frais d'études	25 000.00 €	DETR (30 %)	108 000.00 €
Construction atelier relais	335 000.00 €	Contrat de Pays – Région (30 %)	108 000.00 €
50 % en 2016 et 50 % en 2017		Autofinancement	144 000.00 €
TOTAL HT	360 000.00 €	TOTAL HT	360 000.00 €

2 – Aménagement de Tiers lieux

Mise en place de tiers lieux avec la création d'espaces de co-working dans le bâtiment de l'ancienne imprimerie suite au lancement de l'appel à projet de la Région Centre Val de Loire.

Dépenses		Recettes	
Etude de marché / Faisabilité	10 000.00 €	FEDER	7 000.00 €
Mobilier	15 000.00 €	Contrat de Pays	14 500.00 €
Communication	4 000.00 €	Autofinancement	7 500.00 €
TOTAL HT	29 000.00 €	TOTAL HT	29 000.00 €

3 – Construction du bâtiment pour CMI

L'entreprise CMI, locataire de l'ECOPARC depuis 2007, souhaite faire construire son propre bâtiment afin de répondre aux besoins d'espace et de confort liés au développement de leur activité. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de type tertiaire (bureaux + laboratoire) de 430 m2, projet porté par la Communauté de communes.

Dépenses		Recettes	
Construction	480 070.00 €	Emprunt	268 094.00 €
Etudes	8 024.00 €	DETR (45 %)	220 000.00 €
TOTAL HT	488 094.00 €	TOTAL HT	488 094.00€

4 – Installation d'une vidéosurveillance

Afin de sécuriser les accès au site d'Ecoparc il est prévu d'installer un système de vidéosurveillance au niveau de l'accès sud (RD923) et de l'accès nord (vers Allée Royale)

Dépenses		Recettes	
Travaux d'installation	13 343.47 €	Autofinancement	13 343.47 €
TOTAL HT	13 343.47 €	TOTAL HT	13 343.47 €

5 – Aménagement du bassin de l'entrée

Des travaux d'aménagement du bassin de rétention d'eau situé à l'entrée d'Ecoparc sont prévus

Dépenses		Recettes	
Travaux VRD	9 801.00 €	Autofinancement	12 301.00 €
Mobilier	2 000.00 €		
Plantations	500.00 €		
TOTAL HT	12 301.00 €	TOTAL HT	12 301.00€

6 – Forum des Entreprises 2016

Dépenses		Recettes	
Organisation du forum	189 989.33 €	Fonds LEADER (demande en cours)	118 489.33 €
		Recettes	71 500.00 €
TOTAL HT	189 989.33 €	TOTAL HT	189 989.33 €

7 - Autres projets

- Afin de permettre une meilleure gestion des déchets sur Ecoparc et inciter les entreprises du site à trier davantage leurs déchets, un aménagement de la zone de déchets est prévu pour un montant HT de 12 000 € en autofinancement
- Des raccordements de réseaux divers et la viabilisation d'une partie de l'entrée d'Ecoparc est nécessaire pour un montant de 25 000 € également en autofinancement
- FIDEL en cours :
 - ALCAUD à Saint-Viâtre : 7200 euros par an pendant 3 ans – un dernier versement sera effectué sur 2016
- Mise aux normes de l'atelier relais en vue de sa location par CEDREM pour un montant de 20 000 €

Le budget principal et l'ensemble des budgets annexes sont votés à l'unanimité.

- **Attribution de compensation**

La Commission de transferts de charge s'est réunie le 18 mars dernier concernant le montant de l'attribution de compensation de chaque commune pour 2016. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité les montants suivants :

Communes	Attribution de compensation 2016
Dhuizon	59 682.22 €
La Ferté Beauharnais	10 848.91 €
La Marolle en Sologne	13 237.48 €
Millançay	44 245.67 €
Montrieux en Sologne	- 58.66 €
Neung sur Beuvron	109 034.59 €
Saint Viâtre	40 983.83 €
Veilleins	- 621.82 €
Vernou en Sologne	169 242.71 €
Villeny	43 137.58 €
Yvoy le Marron	3 521.54 €
Total des versements des compensations	493 254.05 €

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le produit attendu 2016 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Lamotte est de 328 888.00 €.

Compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition transmises par le Directeur Départemental des Finances Publiques à hauteur de 2 569 440.00 €, le taux lissé pour 2016 est de 12,80 % pour les communes de La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en-Sologne, Saint-Viâtre, Villeny et Yvoy-le-Marron.

Le produit attendu par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères du Groupement de Mer est de 430 312.96 €. Compte tenu des bases prévisionnelles d'imposition transmises pour chaque commune, le conseil communautaire valide les taux non lissés indiqués ci-dessous :

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	981 962,00 €	12,01	117 938,24 €
MILLANCAY	612 625,00 €	11,35	69 536,32 €
MONTRIEUX	447 693,00 €	13,01	58 264,64 €
NEUNG SUR BEUVRON	985 643,00 €	11,47	113 048,32 €
VERNOU	436 892,00 €	12,82	56 026,88 €
VEILLEINS	176 822,00 €	8,77	15 498,56 €
TOTAL			430 312,96 €

Compte 6232 - « Fêtes et cérémonies »

Afin de regrouper dans un seul et unique compte tous les frais relatifs aux évènements organisés tel que le Forum des entreprises ou la fête du sport, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses des catégories suivantes sur le compte 6232 pour le budget principal et le budget annexe « Développement économique Ecoparc » :

Budget principal Communauté de communes de la Sologne des Etangs pour la fête du sport dans la limite de 15 000 euros par an :

- Locations mobilières
- Autre frais divers
- Réception
- Catalogues et imprimés
- Publications
- Annonces et insertions

Budget annexe « Développement économique Ecoparc » pour le Forum des entreprises dans la limite de 200 000 euros par an :

- Energie – Electricité
- Fournitures administratives
- Locations mobilières
- Voies et réseaux
- Maintenance
- Autres frais divers
- Annonces et insertions
- Catalogues et imprimés
- Publications
- Divers
- Réceptions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.